

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/11/2014

Dossier complet le

26/11/2014

N° d'enregistrement

FO94 14 PO164

1. Intitulé du projet

Aménagement agroforestier (bois, vigne et arboriculture) de la parcelle cadastrale D1036 sur la commune de St-Etienne des Sorts dans le cadre d'une extension de l'exploitation agricole.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom BERAUD

Prénom Jacques

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 5 0 8 8 3 8 4 9 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
59 a) Défrichements soumis à autorisation.	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares. (Surface du défrichement : 8 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement et mise en culture sur 8 ha de la parcelle boisée.

4.2 Objectifs du projet

La mise en culture de 35 % de la surface de la parcelle cadastrale D1036 permettra à l'agriculteur d'augmenter sa surface de production et de diversifier ses ressources avec l'installation de 2 parcelles en arboriculture (amandier, grenadier et truffier sur un total de 3 ha) et 4 parcelles de vigne dans la zone AOC "Côtes du Rhône" (sur un total de 5 ha).

La démarche de M. BERAUD s'inscrit dans un développement agricole écologiquement responsable. En effet, ses productions de truffe et grenade seront à terme certifiées "AB" (culture biologique, après une période de 2 ans de "conversion AB"). Les terres plantées en vigne seront sous cahier des charges « agriculture raisonnée » ainsi que sous « MAE » (mesures agricoles environnementales). Il s'engage ainsi sur une période de 5 ans minimum à maintenir sur la totalité du sol un couvert végétal fleuri dans les rangs et enherbé sur les bordures (Conséquences : amélioration de la biodiversité, milieu favorable aux abeilles, suppression des désherbants chimiques).

Par ailleurs, le contexte environnemental est bien intégré dans le projet avec la conservation de cordons boisés au Nord et au Sud afin de maintenir des corridors écologiques avec les fonds voisins en nature de bois.

D'un point de vue paysager, les vignes seront palissées avec fils releveurs (3 ou 5 fils suivant cépage) limitant l'impact visuel et améliorant la qualité des vendanges. De plus, l'aménagement se fera en suivant les courbes de niveau, sur les pentes les plus faibles de la parcelle.

Le Nord de la parcelle est maintenu à l'état boisé dans un souci de préservation des sols et des eaux (notamment pentes plus fortes).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans un premier temps, les limites des corridors écologiques seront matérialisées sur le terrain afin de préserver ces zones pendant la phase de travaux.

La zone concernée par le défrichement sera déboisée puis désouchée. Le sol sera ensuite travaillé pour permettre l'installation de pieds de vigne et de plants arboricoles (respectivement).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ; la phase d'exploitation concernera l'activité agricole.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de défrichement à déposer à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de défrichement à déposer à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale de la parcelle cadastrale	22,5543 ha
Surface boisée maintenue en l'état	14,5543 ha (65 %)
Surface à défricher pour culture de la vigne	5 ha (22 %)
Surface à défricher pour arboriculture	3 ha (13 %)
Superficie du massif	> 1000 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Jonquier
30200 SAINT-ETIENNE DES SORTS

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 40 ' 47 " E Lat. 44 ° 10 ' 23 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est le préalable à l'installation agricole.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bois : Taillis de chêne vert et chêne pubescent dominant avec présence pied à pied de pin maritime et pin d'Alep.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme :
Elaboration et 1ère Modification le 22/05/2008 ; 2ème Modification et 3ème Révision Simplifiée le 20/06/2011 ; 5ème Révision Simplifiée le 28/11/2011 ; 6ème Révision Simplifiée 26/04/2013.

La parcelle est située en Zone Naturelle N et classée en Espace Boisé Classé (EBC).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intègre la dimension paysagère en particulier par sa disposition respectueuse des courbes de niveau, l'usage de fils releveurs discrets pour l'accrochage des vignes, le maintien d'un sol fleuri dans les rangs et la préservation de corridors boisés.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondation approuvé le 10/03/2000. Le couvert forestier est maintenu sur les zones de pente plus forte afin de limiter l'érosion des terrains et de préserver les parcelles en aval. Zone de sismicité : 3
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par définition, le défrichement amènera la destruction de l'écosystème forestier pré-existant et créera de nouveaux habitats de milieux ouverts (vignes) et semi-ouverts (arboriculture) sur le tiers de la parcelle cadastrale. Néanmoins, le projet d'aménagement inclut la préservation d'une importante zone boisée (au Nord) et de corridors écologiques faisant le lien entre les fonds boisés voisins.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation d'une partie de l'espace forestier en espace agricole (vigne et arboriculture).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme expliqué précédemment, le projet respecte le patrimoine paysager et culturel local. De plus, il prolonge un aménagement plus ancien de création d'un vignoble AOC "Côtes du Rhône" réalisé sur la commune voisine de Chusclan.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation et diversification de la production agricole certifiée et locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement agricole sur 8 ha de la parcelle D1036 a été réfléchi à l'échelle de la parcelle (installation en suivant les courbes de niveau) et à l'échelle du massif (prise en compte du contexte paysager, installation sur les zones de plus faible pente, maintien de corridors boisés). De plus, cet aménagement prolonge le projet de même nature réalisé sur la commune voisine.

Aucun habitat, ni aucune espèce sensible n'a été identifié sur la zone.

Le projet n'est source d'aucune nuisance.

A terme, cet aménagement s'inscrit dans une volonté de valorisation du territoire, tant sur le plan économique que sur le plan social, grâce au développement d'une activité économique respectueuse de l'environnement.

Ainsi, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Chusclan le, 19/11/2014

Signature

